

RAPPEL DE POINTS REGLEMENTAIRES

Nouvelles licences pour la saison 2017 :

- Est considérée comme nouveau licencié toute personne n'ayant pas eu de licence depuis deux ans (saisons 2015 et 2016). Dans ce cas, la licence est valide pendant 16 mois (du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017).
- Si la personne était licenciée en 2015, elle a le choix de prendre une licence :
 - o pour la saison 2016, qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2016,
 - o ou bien de prendre une licence pour la saison 2017, qui sera valable à partir du 1^{er} janvier.

Mutations :

- Toute mutation validée par le Comité régional entre le 1^{er} octobre et le 24 octobre sera effective au 1^{er} novembre.
- Toute mutation validée entre le 24 octobre et le 31 octobre sera effective après un délai de huit jours.
- Plus de mutation gratuite pour cause de cursus scolaire.
- Mutations interdites la 1^{ère} année si intégration dans une structure sportive reconnue Pôle ou autres.

Le Secrétaire général

Jean-François MAILLET